

COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2021  
N°21/2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT-NEUF MARS**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS** : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.

**PROCURATIONS** : CADORET S. à SERRAILLE J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ANNEE 2020**

Madame Sylvie CHABANY, première adjointe et adjointe aux finances, présente au conseil les résultats du compte administratif de la commune pour l'année 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 039 399.87
Recettes d'investissement	194 150.09
Résultat de l'exercice	- 845 249.78
Résultat antérieur reporté	2 525 333.07
<b>Résultat à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 680 083.29</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	2 944 605.66
Recettes de fonctionnement	3 659 224.46
Résultat de l'exercice	714 618.80
Net disponible au titre de l'excédent reporté	1 773 397.81
<b>Résultat définitif de clôture</b>	<b>2 488 016.61</b>

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH – JM. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)**

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

Le Maire s'étant retirés au moment du vote en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie CHABANY a assuré la présidence de

la séance.

**CONSIDERANT** la concordance des écritures du compte administratif de la commune avec celles précédemment approuvées du compte de gestion de la commune du receveur municipal.

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

**DECIDE** d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement de 2 488 016.61 € en partie à la section d'investissement pour 1 000 000 € au 1068 et en partie à la section de fonctionnement pour 1 488 016.61 € au R002
- Le résultat d'investissement de 1 680 083.29 € au financement des dépenses d'investissement au R001

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 30 mars 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH

Pour le Maire,  
L'Adjoint

Sylvie Chabane

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture  
et de sa publication ou notification

